

De: sauvegarde.cascade.st.georges <sauvegarde.cascade.st.georges@gmail.com>
Envoyé: samedi 9 janvier 2021 10:07
À: alain.marc0430@orange.fr; a.marc@senat.fr
Cc: 'Christian GAUFFRE'; 'Bruno Ferrieu'; 'Guilhem de Saint-Sernin'; 'Rene Gouzes'; 'Jean-Pierre-Henri Azéma'
Objet: Projet de démolition de la chaussée du moulin de Paillès à Saint-Georges-de-Luzençon (12100)
Pièces jointes: Lettre R GOUZES à D CADAUX Maire St Georges 28092020.pdf; CG Info Conseillers Municipaux 26092020.pdf
Importance: Haute

Monsieur le Sénateur,

En 2000, l'Union Européenne a voté une loi cadre sur la qualité de l'eau, la **DCE 2000/60/CE**. L'objet est d'atteindre le « *bon état* » écologique et chimique de toutes les eaux communautaires d'ici 2015.

Cette loi a été transcrite en droit français dans la **LEMA** (Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques) et votée le 30/12/2006. Cette loi va être rapidement détournée par un lobbying d'associations écologiques France Nature Environnement (FNE) et les Fédérations de Pêche. Au lieu de s'attaquer aux objectifs initiaux, **on va se focaliser sur la destruction des chaussées de moulins** parfois plusieurs fois centenaires. Sous couvert du dogme de la « *continuité écologique* », on va promouvoir à coup de subventions « **l'arasement des seuils** » ; en clair : « **arasement** » = « **destruction** » ou « **démolition** » et « **seuil** » = « **chaussée (de moulin)** ».

Pour cela, des Syndicats Mixtes sont créés au sein des intercommunalités pour assurer une gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques. C'est eux qui sont les porteurs de projets visant à détruire les chaussées de moulins, mais pas les financeurs.

Pour financer ces projets parfois pharaoniques, les 6 agences de l'eau française mettent la main à la poche. Ces agences sont des **établissements publics** à caractère administratif de l'État, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière sous double tutelle du ministère chargé de l'environnement et sous celle du ministère chargé des finances. Ces agences fonctionnent donc avec des **fonds publics** alimentés par nos impôts. Elles proposent un scénario d'aménagement onéreux subventionné à 40% et priorisent **une offre de destruction** sur un plateau d'argent **financée à 100 %**.

La priorisation de la destruction est une condition qui subordonne toute aide de l'agence de l'eau.

Connaissez-vous d'autres domaines où l'aide de l'État atteint un taux de 100 % ?

Les propriétaires de chaussées de moulins (mairies et particuliers) sont appâtés par une subvention généreusement offerte et des aménagements complémentaires (passerelle piétonne, parcours de santé...) proposés pour mieux faire passer la pilule.

Au total, sur les 15.000 chaussées (ou « *seuils* ») ciblées par l'administration, 4.000 ont déjà été détruites en France. Si l'on compte environ **un million d'euros par destruction**, on arrive à la coquette somme de **4 milliards d'euros !**

Lorsque les travaux de démolition et d'aménagement sont terminés, c'est un **paysage lunaire** qui est laissé à la vue des riverains pour plusieurs années. Les objectifs initialement fixés sont loin d'être atteints avec des résultats décevants, une perte de valeurs paysagères et patrimoniales et une absence de traitement des impacts de premier ordre (manque d'eau, pollution, matières fines...). De même, l'atteinte du bon état écologique et chimique est un échec. Il n'y a qu'à voir ce qui a été réalisé sur la rivière Le Thouet et en Lozère avec la démolition récente de la chaussée du moulin de France sur la rivière Le Lot.

Des projets de démolition de chaussées de moulins sont en cours d'étude, en Aveyron sur la rivière le Lot à Espalion et sur la rivière **le Cernon** à Saint-Georges-de-Luzençon.

Pour ce qui concerne la commune de **Saint-Georges-de-Luzençon**, le projet est bien avancé. L'avant-projet technique confectionné par le bureau d'étude **EGIS** livré en **mars 2020** a été validé. La version projet du document est en cours de finalisation et devrait être validée début 2021. De même, une procédure d'autorisation environnementale (art. R 181-1 à R 181-3 du Code de l'Environnement) associée à une enquête publique sont prévues au printemps 2021.

C'est suite à la crue centennale de 2014 que le maire de la commune de Saint-Georges-de-Luzençon a décidé d'engager avec l'appui du Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn-Amont (SMBVTA) une étude de création d'une zone d'expansion de crue (ZEC) en amont du village avec « *arasement du seuil haut* » (traduction = destruction ou démolition de la chaussée du moulin de Paillès). Cette étude a été confiée au bureau d'étude **CEREG** qui a rendu en **avril 2019** ses conclusions. Elles n'étaient pas favorables à « *l'arasement du seuil haut* » : « *...peu d'impact significatif pour les crues les plus rares au plus fréquentes... ...l'arasement du seuil haut paraît donc peu intéressant du point de vue coût-bénéfice...* ». Malgré ces conclusions négatives, le maire de la commune assisté par le SMBVTA poursuit son idée de création d'une ZEC avec destruction de la chaussée du moulin. Un bureau d'étude plus conciliant et docile est trouvé, il s'agit du bureau d'études **EGIS**. Pourquoi cet entêtement à détruire la chaussée du moulin de Paillès construite en **1661** et qui fait partie du patrimoine local ?

Il ne faut pas chercher bien loin, c'est la fameuse « **prime à la casse** » que fait miroiter l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à la municipalité. Le projet est bien ficelé et la subvention devrait avoisiner 1,6 Million d'€. Pour détruire la chaussée du moulin du **XVII^{ème} siècle**, créer une ZEC, reprofiler le lit de la rivière sur plusieurs centaines de mètres, arracher et dessoucher des centaines d'arbres... on va engager des **travaux de génie civil** gigantesques (**1,2 Million d'€**) et satisfaire les intérêts des multinationales du BTP. Pour mieux faire passer la pilule auprès des élus et des citoyens, l'argent public est également diverti sur des éléments non prioritaires (passerelle pour piétons et vélos à **330.000 euros**, parcours de santé...).

Tous ces travaux bien évidemment ne régleront pas le problème des crues des plus rares au plus fréquentes du Cernon. L'étude **EGIS** corrobore l'étude **CEREG** en indiquant qu'en aval du pont de la RD 992 et par rapport à la crue de 2014 (hauteur d'eau : 550 cm et débit : 386 m³/s), le projet **EGIS** prévoit une diminution de la ligne d'eau de **5 cm** et du débit de **8 m³/s**. Tout ça pour ça !

Les deux experts du **collectif pour la sauvegarde de la chaussée de Saint-Georges-de-Luzençon** ont montré que les études réalisées par les bureaux d'études **CEREG** (avril 2019) et **EGIS** (mars 2020) ne s'attaquaient pas au vrai problème que représente le **pont de la RD 992**. En effet, ce dernier constitue un **verrou hydraulique** (ou goulot d'étranglement) et empêche un écoulement des eaux en furie lors des crues. Le pont était constitué à l'origine de 4 arches (vers 1875), mais depuis de nombreuses années la 3^{ème} arche est partiellement remblayée et utilisée comme chemin et la 4^{ème} est complètement bouchée et inutilisable.

On va donc engager des travaux pour un montant de **1,6 Million d'€** d'argent public qui ne régleront pas les problèmes des crues du Cernon, mais uniquement permettront de détruire une **chaussée de moulin** construite en **1661**.

On dilapide l'argent public pour mettre en œuvre le dogme de la « continuité écologique » en détruisant toutes les chaussées de moulins de France et de Navarre !

Une **pétition internet** (<https://www.unepetition.fr/sauvons-la-chaussee-du-moulin-de-pailles>) a déjà recueilli **plus de 700 signatures**.

Ce qui se passe dans le petit village de **Saint-Georges-de-Luzençon** doit se reproduire à l'identique dans d'autres communes. Sous couvert du rétablissement de la « *continuité écologique* » et à coup de Millions d'€ généreusement accordés sur les fonds publics, on procède méthodiquement à la destruction de notre patrimoine local ancestral que représentent les chaussées de moulins.

Nous vivons une crise sanitaire et économique majeure. Ne croyez-vous pas que ces millions d'euros pourraient être utilisés d'une manière plus rationnelle et pertinente ?

J'espère que le sujet de la **destruction méthodique et systématique des chaussées de moulins de France et de Navarre** au non d'une soi-disant « *continuité écologique* » retiendra toute votre attention.

En effet, avec cette destruction programmée et organisée, on est en train d'essayer d'effacer de la mémoire humaine ces ouvrages plusieurs fois centenaires qui font la beauté et le charme de nos paysages.

Nous comptons sur vous. **Aidez-nous à sauver notre patrimoine archéologique local et à empêcher la démolition de la chaussée du moulin de Paillès de Saint-Georges-de-Luzençon construite en 1661.**

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma très haute considération.

Le Collectif pour la Sauvegarde de la Chaussée de Saint-Georges-de-Luzençon :

- **Christian Gauffre** - *Conseiller Municipal* - 16 rue de la fontaine vieille - 12100 Saint-Georges-de-Luzençon
- **Guilhem de Saint-Sernin** - 6 place de l'Eglise - 12100 Saint-Georges-de-Luzençon
- **Bruno Ferrieu** - 8 place de la Placette - 12100 Saint-Georges-de-Luzençon
- **René Gouzes** - *Hydrogéologue, Ingénieur-docteur (en retraite)* – 4 rue du moulin de Taly - 12100 Saint-Georges-de-Luzençon
- **Jean-Pierre Henri Azéma** - *Docteur en géographie de l'aménagement – Spécialiste des chaussées de moulins* – Moulin de la Tannerie – Cayrac-le-Bas – 12150 Séverac-le-Château

Bibliographie :

- **Courrier International** – *Polémique. Quand Bruxelles change le cours des rivières* – n°1563 du 15 au 21 octobre 2020 p. 18 ;
- **Le Figaro** – *Les moulins à eau vont-ils disparaître du paysage français ?* - 3 septembre 2020 ;
- Observatoire de la Continuité Ecologique et des usages de l'eau (**OCE**) - *Les moulins à eau vont-ils disparaître du paysage français ?* - 5 septembre 2020 ;
- **Le Club de Mediapart** – *L'arrêt de mort des moulins français* – 1^{er} septembre 2020 ;
- **Le Canard Enchaîné** – *Les moulins à eau condamnés au naufrage* – 19 août 2020.

Liens internet :

- <https://www.unepetition.fr/voir-signataires-7352-sauvons-la-chaussee-du-moulin-de-pailles.html>
- <https://www.millavois.com/2020/12/29/une-publication-smbvta-mairie-ccmgc-vantant-les-bienfaits-de-demolition-de-la-chaussee-du-moulin-de-pailles/>
- <https://www.millavois.com/2020/11/05/saint-georges-de-luzencon-ce-projet-est-nefaste-pour-lecologie/>
- <https://www.millavois.com/2020/10/27/saint-georges-de-luzencon-la-reunion-du-conseil-municipal-du-22-octobre-2020-vue-par-lopposition-municipale/>
- <https://www.millavois.com/2020/09/15/une-petition-pour-empêcher-la-destruction-de-la-chaussee-du-moulin-de-pailles-la-cascade/>
- <https://www.millavois.com/2020/09/03/la-reunion-privee-du-conseil-municipal-du-31-aout-2020-vue-par-lopposition/>
- <https://fdmf.fr/l-invention-de-la-continuite-ecologique-et-la-destruction-programmee-des-chaussees-de-moulins-a-eau/>
- <http://www.hydrauxois.org/2020/02/la-colere-des-riverains-du-thouet-face.html>

Reportage TV FR3 Quercy-Rouergue :

Diffusion du 29/10/2020 (en fin d'émission)

- <https://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/emissions/jt-local-1920-quercy>